

Monsieur Gilles Baum
Président de la Commission du Logement
et de l'Aménagement du territoire

Luxembourg, le 10 juillet 2024

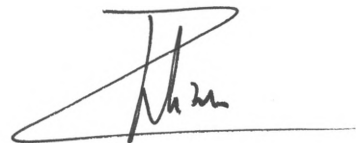
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion de Madame Paulette Lenert relative à l'analyse des différentes possibilités par un institut indépendant afin d'accroître la transparence sur le marché locatif.

Je tiens à vous rappeler que conformément à l'article 86 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la motion devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.



Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés